



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20224*
21 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 11 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE LA CHINE, DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
DE LA FRANCE, DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
ET DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de la déclaration
publiée à l'issue de la réunion que nos ministres des affaires étrangères ont eue
avec vous le 28 septembre 1988 et vous serions obligés de bien vouloir le faire
distribuer comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) LI Luye

Le Représentant permanent des Etats-Unis
d'Amérique auprès de l'Organisation des
Nations Unies.

(Signé) Vernon WALTERS

Le Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Pierre-Louis BLANC

Le Représentant permanent du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès
de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Sir Crispin TICKELL

Le Représentant permanent de l'Union des
Républiques socialistes soviétiques auprès
de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Alexander BELONOVOV

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

ANNEXE

Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité avec le Secrétaire général le 28 septembre 1988

Le 28 septembre 1988, les ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont rencontré le Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar. Ont participé à cette rencontre le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, S. E. M. Qian Qichen; le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Roland Dumas; le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, S. E. M. Edouard A. Chevarnadze; le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Très Honorable Sir Geoffrey Howe, et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, S. E. M. George Shultz.

Les ministres et le Secrétaire général ont procédé à un large échange de vues sur les grands problèmes internationaux. Ils ont mis l'accent en particulier sur les efforts entrepris pour régler les conflits régionaux actuels conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Ils ont relevé avec satisfaction l'amélioration sensible intervenue dans les relations internationales au niveau mondial, ainsi que la tendance générale au dialogue et au règlement pacifique des différends qui s'était instaurée depuis leur précédente rencontre avec le Secrétaire général le 25 septembre 1987. Ils se sont félicités de la participation active des Nations Unies à ce processus. Ils ont également souligné qu'ils gardaient leur confiance à l'Organisation des Nations Unies, qui avait selon eux un rôle de plus en plus important à jouer dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Les ministres se sont déclarés déterminés à continuer à coopérer en vue de consolider ces éléments positifs.

Les ministres se sont félicités du cessez-le-feu entré en vigueur le 20 août 1988 entre l'Iran et l'Iraq. Ils se sont félicités également que des pourparlers directs entre les parties se soient engagés sous les auspices du Secrétaire général en vue de la pleine application de la résolution 598 du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général a informé les ministres de ses efforts en cours pour consolider le cessez-le-feu sous tous ses aspects et promouvoir un règlement conformément à cette résolution. Les ministres ont réaffirmé leur soutien total aux efforts du Secrétaire général et leur volonté de coopérer avec lui afin que la résolution soit pleinement mise en oeuvre comme un tout. Ils ont également exprimé la conviction que les deux parties avaient maintenant la possibilité de parvenir à une paix globale, juste, honorable et durable. Ils ont souligné la nécessité de pourparlers suivis sur les questions de fond et, à cet égard, se sont félicités de la décision de continuer les pourparlers le 1er octobre. Ils ont convié les deux parties à faire preuve de retenue et de souplesse et à se montrer disposées à rechercher des solutions mutuellement acceptables.

Les ministres ont par ailleurs réaffirmé leur ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban.

Les ministres ont remercié le Secrétaire général de les avoir invités à cette réunion, qu'ils ont jugée extrêmement utile. Conscients que le Conseil de sécurité a, en vertu de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ils se sont déclarés déterminés à continuer de coopérer en vue de la prévention et du règlement des conflits internationaux.

* * * * *